

16 février 2024
Français
Original : anglais

Commission des stupéfiants

Soixante-septième session

Vienne, 14-22 mars 2024

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

Suivi de la mise en œuvre, aux niveaux national, régional et international, de tous les engagements à aborder et combattre le problème mondial de la drogue énoncés dans la Déclaration ministérielle de 2019

Résumé de la réunion du groupe d'experts à composition non limitée sur l'amélioration et le renforcement de la coopération internationale et régionale et de l'action menée au niveau national pour lutter contre le problème mondial des drogues de synthèse

I. Introduction

1. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC) a accueilli la réunion du groupe d'experts à composition non limitée sur l'amélioration et le renforcement de la coopération internationale et régionale et de l'action menée au niveau national pour lutter contre le problème mondial des drogues de synthèse. La réunion s'est tenue au siège de l'ONUDC, à Vienne, les 30 et 31 janvier 2024.
2. L'objectif de la réunion était de permettre aux expertes et experts des États Membres d'engager un dialogue technique ciblé propre à favoriser la collaboration et l'échange de leurs données d'expérience et de leurs meilleures pratiques dans la lutte contre le problème mondial des drogues de synthèse.
3. Le présent document contient un résumé des exposés et des interventions qui ont été faits au cours de la réunion.

II. Organisation de la réunion

A. Ordre du jour

4. L'ordre du jour de la réunion s'articulait autour de quatre sessions, portant chacune sur un domaine d'action énoncé dans la Stratégie sur les drogues synthétiques de l'ONUDC :

* E/CN.7/2024/1.



a) Multilatéralisme : faciliter les processus multilatéraux fondés sur des données scientifiques pour définir des orientations politiques et des activités opérationnelles stratégiques, efficaces et ciblées ;

b) Lutte contre les stupéfiants : appuyer les opérations internationales visant à désorganiser le trafic de drogues synthétiques ;

c) Alerte précoce : fournir un modèle prévisionnel des nouvelles menaces et renforcer la capacité des États Membres à définir des mesures efficaces pour prévenir les crises ;

d) Mesures sanitaires : promouvoir, en matière de drogues, des services de prévention, de traitement et de prise en charge fondés sur des données scientifiques et de qualité et en faciliter l'accès, et garantir l'accès aux médicaments sous contrôle et leur disponibilité tout en empêchant leur détournement.

5. Il a été communiqué aux États Membres un ordre du jour provisoire énonçant les domaines d'action prioritaires, afin de les aider à préparer les interventions et d'orienter les débats au cours de chaque session.

B. Participation

6. Les représentantes et représentants des 44 États suivants ont participé à la réunion : Algérie, Australie, Autriche, Bahreïn, Belgique, Brésil, Cambodge, Canada, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Honduras, Inde, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Jordanie, Lituanie, Macédoine du Nord, Malte, Maroc, Mexique, Myanmar, Oman, Pologne, Qatar, République de Corée, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Singapour, Suisse, Thaïlande, Tunisie, Türkiye, Ukraine et Venezuela (République bolivarienne du).

III. Résumé des débats

A. Ouverture

7. Le Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), le Chef du Service des drogues, du laboratoire et des activités scientifiques de l'ONUDC et la Coordinatrice de la Stratégie sur les drogues synthétiques de l'ONUDC ont fait des observations liminaires. Dans leurs interventions, ils ont mis l'accent sur la menace croissante que représentaient les drogues de synthèse dans le monde et sur la détermination de l'ONUDC à faciliter les interventions menées aux niveaux international, régional et national pour relever les défis posés par ces drogues dans le cadre de sa stratégie sur les drogues synthétiques, notamment les activités menées par ses divers partenaires d'exécution, et sur les ressources proposées par la Boîte à outils de l'ONU sur les drogues synthétiques. La Chef du Service de la recherche et de l'analyse des tendances a donné aux personnes participantes des informations sur le problème mondial des drogues de synthèse, sur la base des conclusions du *Rapport mondial sur les drogues 2023*. À cette occasion, il a été noté que la menace croissante que représentaient les drogues de synthèse remettait en question les politiques habituelles de contrôle des drogues et nécessitait des approches novatrices et collaboratives.

B. Multilatéralisme

8. La première session, intitulée « Multilatéralisme et coopération internationale : faciliter les processus multilatéraux fondés sur des données scientifiques pour définir

des orientations politiques et des activités opérationnelles stratégiques, efficaces et ciblées », était présidée par le Directeur de la Division de l'analyse des politiques et des relations publiques de l'ONUDD.

1. Exposés

9. Des exposés ont été faits par le Coordonnateur du Programme mondial contre le blanchiment d'argent, le produit du crime et le financement du terrorisme de l'ONUDD et l'Administratrice du Programme mondial contre la cybercriminalité de l'ONUDD.

10. **Le Coordonnateur du Programme mondial contre le blanchiment d'argent** a mis en évidence différents moyens par lesquels le multilatéralisme pourrait contribuer à lutter efficacement contre le financement du trafic de drogues de synthèse. Ses principales idées étaient les suivantes :

a) Établissement de normes : en lien avec le rapport du Groupe d'action financière sur le blanchiment d'argent provenant du trafic de fentanyl et d'opioïdes de synthèse, défendre la mise en place de normes et de références permettant de détecter et de désorganiser les réseaux criminels ;

b) Création d'un réseau : en prenant comme modèle les réseaux regroupant les autorités compétentes en matière de recouvrement d'avoirs, encourager les échanges informels entre ministères publics afin d'intensifier les opérations de confiscation d'avoirs ;

c) Partenariats avec le secteur privé et les organisations non gouvernementales (ONG) : mettre l'accent sur la nécessité d'entretenir des échanges avec les banques du secteur privé et les ONG afin de mieux comprendre les points faibles et de resserrer les liens de collaboration.

11. Dans un avenir proche, le Programme mondial contre le blanchiment d'argent prévoit d'intensifier sa coopération avec la Stratégie sur les drogues synthétiques de l'ONUDD afin de mieux comprendre l'articulation entre blanchiment d'argent et trafic de drogues de synthèse, d'améliorer le renforcement des capacités par la formation et par le développement du réseau, et d'étudier comment la confiscation des avoirs pourrait soutenir les budgets des États et encourager ces derniers à lutter contre ce problème.

12. L'Administratrice du Programme mondial contre la cybercriminalité a souligné l'importance du multilatéralisme pour faire face à l'expansion de l'espace sans frontières qu'est le cyberspace, en particulier pour ce qui concerne la mise en commun des informations et la coordination des opérations internationales de détection et d'enquête. En partenariat avec la Stratégie sur les drogues synthétiques de l'ONUDD, le Programme mondial contre la cybercriminalité s'emploie activement à organiser des sessions de formation bilatérales portant sur la collecte de preuves numériques en lien avec le trafic de ces drogues. Cette initiative a pour but d'établir des voies de communication efficaces en vue d'une coopération future et s'inscrit dans le cadre d'un éventail plus large d'activités de renforcement des capacités visant à doter les États de moyens accrus pour détecter et combattre le trafic de drogues de synthèse dans l'environnement complexe qu'est le cyberspace.

2. Interventions

13. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des interventions : Australie, Brésil, Canada, Colombie, Cuba, Égypte, Équateur, États-Unis, France, Italie, Jordanie, Mexique, République bolivarienne du Venezuela, République islamique d'Iran, Royaume-Uni, Singapour et Türkiye.

14. Le **Canada** a souligné l'importance de la coopération internationale dans la lutte contre le trafic de drogues de synthèse. Il a mis en avant sa coopération régionale avec les États-Unis et le Mexique, sa collaboration à des activités conjointes d'élaboration de politiques et de conduite d'opérations, et sa participation active à des initiatives

telles que, dans un cadre bilatéral, le plan d'action États-Unis-Canada et, dans un cadre trilatéral, le Dialogue nord-américain relatif aux drogues (North American Dialogue on Drug Policy). Il a indiqué avoir fourni, dans le cadre de son partenariat avec l'ONUDC, un appui financier à des autorités nationales d'Amérique latine et des Caraïbes pour les aider à créer des systèmes d'alerte précoce ou à en renforcer. Il s'est déclaré favorable aux initiatives centralisées, telles que la Boîte à outils de l'ONU sur les drogues synthétiques et la Coalition mondiale contre les menaces liées aux drogues de synthèse dirigée par les États-Unis, qui visaient à faire mieux comprendre le problème des drogues de synthèse au niveau mondial.

15. Le **Brésil** a pris note de la nature interdépendante de la menace que représentaient les drogues de synthèse, et il a fait part des conseils délivrés par ses experts nationaux pour traiter le problème de ces drogues, à savoir :

- a) Faciliter le transfert de technologies criminalistiques pour l'identification des drogues ;
- b) Faire don de produits d'analyse normalisés, notamment de matériaux de référence, afin d'harmoniser l'analyse des drogues au niveau international ;
- c) Mutualiser les méthodes d'analyse et les meilleures pratiques en matière de prévention et de traitement ;
- d) Échanger des informations sur les méthodes de réduction des risques ;
- e) Travailler à l'établissement de protocoles internationaux régissant l'action de santé publique.

16. Le **Mexique** a salué l'importance de la coopération internationale dans la mise en œuvre de stratégies transversales visant à détecter et à prévenir le trafic de drogues de synthèse et de leurs précurseurs. Il a déclaré s'impliquer dans la coopération internationale en collaborant à des initiatives telles que le dialogue trilatéral avec les États-Unis et le Canada, en participant à la Coalition mondiale dirigée par les États-Unis et en travaillant en coordination étroite avec la Chine et l'Inde pour détecter les chaînes d'approvisionnement. En outre, il a réaffirmé son attachement aux institutions et mécanismes multilatéraux, notamment à l'ONUDC.

17. L'**Équateur** a prié instamment la communauté internationale de collaborer pour trouver des solutions globales aux problèmes de l'usage, de la fabrication et du trafic des drogues de synthèse. Il a réaffirmé son attachement aux conventions et stratégies internationales relatives au contrôle des drogues, notamment à la Stratégie sur les drogues synthétiques de l'ONUDC.

18. Le **Royaume-Uni** a indiqué avoir fait de la question des drogues de synthèse une priorité et constitué à cette fin une équipe spéciale intergouvernementale chargée d'examiner des politiques, des initiatives programmatiques et des décisions législatives scientifiquement fondées. Conscient que les drogues de synthèse constituent un problème mondial nécessitant une coopération internationale, il a exprimé sa volonté de collaborer avec des experts scientifiques, des ONG et des organisations régionales et internationales afin d'échanger des informations, de recenser les difficultés à surmonter et de parer aux nouvelles menaces. Il a également souligné qu'il importait d'apprendre de ses partenaires mondiaux, notamment dans le cadre de la Coalition mondiale dirigée par les États-Unis, et de rester informé des travaux de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) et de l'ONUDC.

19. La **République islamique d'Iran** a affirmé sa détermination à respecter les engagements internationaux pris en matière de contrôle des drogues au titre des traités, conventions et autres instruments internationaux. Elle a déclaré s'employer en priorité à mettre en œuvre des stratégies équilibrées en matière de drogues, en participant activement à des initiatives de renforcement des capacités, de recherche et d'élaboration de lois. Elle a encouragé les pays à continuer de collaborer, en particulier par la mise en commun de données et d'informations sur les drogues de synthèse dans le cadre des plateformes administrées par l'OICS et l'ONUDC.

20. La **France** a souligné l'importance de la coopération internationale pour l'identification des drogues de synthèse nouvelles et émergentes, la mise en commun des informations provenant de laboratoires de criminalistique du monde entier et la détection des menaces liées aux précurseurs. Elle a indiqué avoir fait une priorité de l'interception des précurseurs utilisés dans la fabrication illicite de drogues. Elle a réclamé une plus grande coopération internationale pour lutter contre le trafic de drogues de synthèse dans le cyberspace.

21. La **Jordanie** a souligné qu'il était essentiel d'intensifier la coopération mondiale pour s'attaquer au problème des drogues de synthèse. Elle a fait remarquer que son attachement à la coopération mondiale allait de soi, comme en témoignaient sa participation active à la Coalition mondiale dirigée par les États-Unis et le soutien qu'elle apportait aux initiatives de l'ONUDC.

22. Les **États-Unis** ont qualifié les drogues de synthèse de menace contemporaine pour la santé publique et la sécurité mondiales, à laquelle il fallait parer par une action concertée. C'est pourquoi ils ont lancé la Coalition mondiale, qui vise à s'attaquer au problème des drogues de synthèse dans le cadre d'une approche globale et mondiale. La coalition compte actuellement parmi ses membres 144 pays et 11 organisations internationales, et l'ONUDC y joue un rôle important. Les États-Unis ont encouragé les pays à collaborer avec le secteur privé pour élaborer des stratégies efficaces contre les menaces liées aux drogues de synthèse. Par ailleurs, ils ont annoncé qu'ils organiseraient, en marge de la soixante-septième session de la Commission, une manifestation de haut niveau consacrée à la mise en commun des meilleures pratiques.

23. L'**Égypte** a déclaré soutenir l'ONUDC dans son entreprise de mobilisation de la communauté internationale pour lutter contre le problème des drogues de synthèse. Elle a fait valoir que ses autorités nationales, déterminées à harmoniser et à modifier les lois nationales relatives aux substances illicites, s'étaient appliquées à consulter les orientations internationales en la matière.

24. La **République bolivarienne du Venezuela** a souligné qu'une collaboration était nécessaire pour s'attaquer au problème des drogues de synthèse, consciente que dans cette lutte, il n'était pas réaliste de faire cavalier seul. Elle a mis en avant sa conception d'une politique antidrogue centrée sur l'humain, et fait valoir ses collaborations fructueuses avec la France, les États-Unis, le Mexique et les Pays-Bas, qui avaient abouti à des saisies de drogues de synthèse.

25. La **Colombie** s'est déclarée prête à participer aux activités menées dans un cadre bilatéral, régional et multilatéral pour lutter contre les drogues de synthèse. Elle a prié instamment la communauté internationale de renoncer à sa « guerre contre la drogue », et plaidé en faveur d'une approche collaborative fondée sur les droits humains et sur des méthodes scientifiques.

26. **Singapour** a fait part de sa préoccupation face à la détérioration de la situation mondiale concernant les drogues de synthèse. Elle a fait valoir une démarche proactive, qui consistait à réviser régulièrement sa législation antidrogue afin de la mettre en conformité avec le droit international et de l'adapter aux évolutions qui s'opèrent dans le domaine des drogues de synthèse. Elle a également indiqué participer activement aux opérations de renforcement des capacités organisées aux niveaux régional et international pour améliorer les interventions menées à l'échelle mondiale. Elle a réaffirmé sa détermination à collaborer avec ses partenaires internationaux pour lutter collectivement contre le problème mondial des drogues de synthèse.

27. L'**Australie** s'est déclarée préoccupée face aux conséquences, sur sa population, de l'usage de drogues de synthèse, et elle a souligné qu'il était très important de renforcer la coopération régionale et internationale pour démanteler les chaînes d'approvisionnement de ces drogues. Elle a fait valoir que la collaboration internationale pouvait faciliter la collecte et la mise en commun d'informations, et le renforcement des capacités de collecte de données. Elle a déclaré participer

activement à des initiatives bilatérales menées en Asie du Sud-Est et à la Coalition mondiale dirigée par les États-Unis.

28. **Cuba** a déclaré soutenir la coopération internationale établie au titre de la Stratégie sur les drogues synthétiques de l'ONUUDC en participant à des activités bilatérales et multilatérales de lutte contre ces drogues. Elle a réclamé davantage d'occasions d'examiner et de mettre en commun des approches novatrices. Par ailleurs, elle a encouragé la collaboration à des activités de renforcement des capacités afin d'améliorer les interventions menées contre les drogues de synthèse.

29. **L'Italie** s'est déclarée favorable à la Stratégie sur les drogues synthétiques de l'ONUUDC et elle a réclamé avec force une coopération internationale accrue dans la lutte contre ces drogues, en mettant l'accent sur la mise en commun des informations et des meilleures pratiques. Elle a déclaré participer activement à la Coalition mondiale dirigée par les États-Unis.

30. La **Türkiye** a présenté les grandes lignes de son action multidimensionnelle contre le problème mondial des drogues de synthèse, soulignant l'importance de la coopération internationale dans le règlement de ce problème. Elle a fait valoir que sa collaboration avec 23 pays avait permis d'enregistrer, entre 2015 et 2023, 60 saisies de drogues.

C. Lutte contre les stupéfiants

31. La deuxième session, intitulée « Renforcement des capacités de lutte contre les stupéfiants : appuyer les opérations internationales visant à désorganiser le trafic de drogues synthétiques », a été présidée par le Chef de la coordination du Service de la gestion des frontières de l'ONUUDC.

1. Exposés

32. Des exposés ont été faits par le Coordonnateur de programmes (hors classe) de l'Équipe du contrôle des passagers et des marchandises aux frontières de l'ONUUDC et le Spécialiste des questions scientifiques de l'équipe Laboratoire et activités scientifiques de l'ONUUDC.

33. **Le Coordonnateur de programmes (hors classe) de l'Équipe du contrôle des passagers et des marchandises aux frontières** a présenté une vue d'ensemble du Programme de contrôle des conteneurs et du Programme de communication aéroportuaire (AIRCOP), qui avaient été depuis peu rassemblés sous la compétence de l'Équipe du contrôle des passagers et des marchandises aux frontières. Partenaire d'exécution de la Stratégie sur les drogues synthétiques de l'ONUUDC, l'Équipe aide les États Membres à doter leurs services de sécurité aux frontières de capacités accrues pour détecter ces drogues et à faciliter la mutualisation des informations aux niveaux régional et international. En 2022, elle a aidé 179 unités à mener à bien plus de 1 500 saisies, portant notamment sur des quantités importantes de méthamphétamines, de nouvelles substances psychoactives et de précurseurs chimiques.

34. **Le Spécialiste des questions scientifiques de l'équipe Laboratoire et activités scientifiques** a présenté les activités menées au titre de la Stratégie sur les drogues synthétiques. L'équipe Laboratoire et activités scientifiques aide les services de détection et de répression et les laboratoires de criminalistique du monde entier à se doter de capacités accrues pour détecter et identifier les drogues de synthèse. Pour ce faire, elle les forme à l'exécution de tests rapides et à l'utilisation d'appareils portatifs sophistiqués à l'aide d'échantillons de substances placées sous contrôle. En outre, elle leur fournit des lignes directrices sur la manipulation et l'élimination sans risque des drogues de synthèse. Au cours de l'année à venir, elle prévoit de les former aux enquêtes sur les scènes de crime et à l'examen des documents de sécurité afin de renforcer les moyens dont ils disposent pour désorganiser le trafic des drogues de synthèse.

2. Interventions

35. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des interventions : Australie, Canada, Cuba, Égypte, France, Mexique, République bolivarienne du Venezuela, Royaume-Uni et Thaïlande.

36. L'**Égypte** a livré des informations sur les saisies de drogues de synthèse effectuées par ses forces de sécurité, notamment sur les méthodes de dissimulation employées par les personnes se livrant au trafic et sur les techniques utilisées par ses forces de sécurité pour détecter les drogues ainsi dissimulées. Par ailleurs, l'Autorité égyptienne des drogues a créé un département consacré à la cybercriminalité, qui s'emploie à détecter, sur diverses plateformes de médias sociaux, les substances illicites, contrefaites ou non enregistrées, ce qui a donné lieu à plusieurs saisies de drogues de synthèse.

37. Le **Canada** a convenu qu'il fallait adopter une approche équilibrée pour lutter contre le problème mondial des drogues de synthèse, soulignant l'importance du contrôle des précurseurs et de la prise en compte des droits humains. Il a mis en avant les stratégies adoptées par la Gendarmerie royale du Canada pour lutter contre les groupes criminels organisés se livrant à des trafics, notamment l'aide apportée par les équipes de détection de laboratoires clandestins aux services locaux de détection et de répression, et la collaboration avec le secteur privé, qui permet de repérer et de prévenir le détournement des précurseurs chimiques.

38. La **République bolivarienne du Venezuela** a mis en avant l'utilisation de systèmes de renseignement, tels que les systèmes d'alerte précoce, dans la lutte contre les drogues de synthèse. Elle s'est dite consciente des difficultés économiques qui entravaient l'accès à des techniques de pointe en matière d'identification et de détection des drogues de synthèse.

39. Le **Mexique** a exprimé sa préoccupation face à l'utilisation des ports internationaux pour le trafic de drogues de synthèse. Il a réclamé la mise en place d'un réseau stratégique pour multiplier les inspections des conteneurs dans les ports internationaux. Par ailleurs, il a approuvé l'idée d'améliorer la fiabilité des données scientifiques qui servaient à l'élaboration des interventions, et souligné qu'il fallait doter les laboratoires de criminalistique de capacités accrues pour identifier les substances nouvelles et émergentes.

40. La **Thaïlande** a présenté les grandes lignes de ses stratégies visant à cibler et à appréhender les personnes clefs se livrant au trafic régional de drogues synthétiques. Elle a souligné qu'il importait de mettre les informations à la disposition d'autres pays et de dispenser aux pays voisins une formation pratique en matière de renforcement des capacités.

41. La **France** a reconnu qu'elle utilisait les lignes directrices de l'ONUDC sur la manipulation et l'élimination sans risque des drogues de synthèse pour protéger ses agentes et agents de première ligne. Elle a mis en lumière les difficultés rencontrées dans le démantèlement des laboratoires de fabrication de drogues de synthèse, et insisté sur la nécessité de disposer d'un guide complet sur ce sujet. En outre, elle a souligné la nécessité de renforcer les mesures de sécurité pour les conteneurs présents dans les ports. Exprimant sa préoccupation face à l'utilisation des médias sociaux pour les transactions concernant des substances illicites, elle a proposé la mise en place de partenariats public-privé avec des entreprises technologiques pour traiter ce problème.

42. L'**Australie** a souligné l'importance de Fintel Alliance, un partenariat public-privé dans le cadre duquel les services de détection et de répression, les agences de sécurité et les partenaires du secteur financier australiens collaboraient afin de repérer les groupes criminels se livrant au blanchiment d'argent et de recenser les risques liés à la criminalité financière. L'action menée par cette alliance a contribué à la mise au jour de nombreux cas de trafic de drogues. En outre, l'Australie a fait valoir les contributions de l'ONG Crime Stoppers, qui propose une plateforme permettant au public de communiquer anonymement des informations sur la fabrication et l'offre de

substances illicites. En ce qui concerne la lutte contre le détournement, l'Australie a informé de la promulgation d'une législation visant à renforcer les mesures préventives contre les groupes criminels qui importaient des substances à double usage.

43. **Cuba** a indiqué avoir fait de l'identification précoce des drogues de synthèse une priorité. Elle a reconnu que les personnes se livrant au trafic de drogues renouvelaient leurs méthodes, recourant désormais, par exemple, aux services postaux. Elle a affirmé un attachement constant aux accords internationaux défendant une coopération permanente au niveau mondial. Elle a ajouté que ses autorités cherchaient activement à établir des relations bilatérales pour traiter cette question.

44. Le **Royaume-Uni** a mis en avant sa politique de tolérance zéro pour réduire l'offre de drogues de synthèse sur son territoire. Il a indiqué que la collaboration avec les laboratoires de criminalistique jouait un rôle dans l'identification de ces substances et s'accompagnait d'une communication régulière de renseignements sur les problèmes qui se faisaient jour. Il a en outre déclaré collaborer avec d'autres gouvernements pour lutter contre le trafic international de drogues. Son cadre réglementaire imposait également aux entreprises technologiques de s'attaquer de manière proactive aux activités liées au trafic de drogues sur leurs plateformes respectives.

D. Alerte précoce

45. La troisième session, intitulée « Alerte précoce concernant les nouvelles menaces liées aux drogues synthétiques : fournir un modèle prévisionnel des nouvelles menaces et renforcer la capacité des États Membres à définir des mesures efficaces pour prévenir les crises », a été présidée par la Chef du Service de la recherche et de l'analyse des tendances de l'ONUDC.

1. Exposés

46. Des exposés ont été faits par le Coordonnateur international de la coopération technique de l'équipe Laboratoire et activités scientifiques de l'ONUDC, la Spécialiste des politiques en matière de drogues de l'équipe Laboratoire et activités scientifiques de l'ONUDC et la Représentante régionale de l'ONUDC pour l'Asie centrale.

47. **Le Coordonnateur international de la coopération technique de l'équipe Laboratoire et activités scientifiques** a présenté le système d'alerte précoce sur les nouvelles substances psychoactives, qui est administré par l'équipe et sert, pour diverses parties prenantes, de pôle de connaissances et d'outil de suivi des nouvelles menaces liées aux drogues. Pour garantir l'exactitude scientifique de ce système, l'équipe collabore avec des laboratoires de criminalistique du monde entier pour collecter et analyser les données. En janvier 2023, le système contenait plus de 37 000 données provenant de 141 pays et territoires, consultées par plus de 1 300 utilisateurs et utilisatrices lors d'environ 17 000 sessions par mois. Sur la base des informations recueillies par le système, l'équipe formule des recommandations à l'intention de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) afin de déterminer les contrôles internationaux possibles. Elle facilite également les échanges d'informations afin d'améliorer les systèmes d'alerte précoce nationaux et régionaux.

48. **La Spécialiste des politiques en matière de drogues de l'équipe Laboratoire et activités scientifiques** a expliqué comment les systèmes d'alerte précoce éclairaient et orientaient la politique internationale en matière de drogues pour qu'elle soit scientifiquement fondée, et permettaient à la communauté internationale d'élaborer rapidement des interventions efficaces. Les systèmes d'alerte précoce donneront lieu à une politique efficace à condition que :

a) Les capacités des laboratoires criminalistiques et les partenariats stratégiques soient renforcés pour permettre aux décisionnaires d'élaborer des interventions et des solutions efficaces ;

b) Ces interventions soient intégrées dans des systèmes nationaux plus vastes de lutte contre la drogue, notamment des réseaux pluridisciplinaires s'occupant de criminalistique, de santé, et de détection et de répression ;

c) La coopération nationale, régionale et internationale soit facilitée, tout comme la mutualisation des informations à tous les niveaux pour une amélioration des connaissances sur les drogues de synthèse.

49. Pour l'avenir, l'ONUDC reste déterminé à améliorer les systèmes d'alerte précoce dans le monde entier et encourage les pays à alimenter le sien.

50. **La Représentante régionale de l'ONUDC pour l'Asie centrale** a fait un exposé sur la nouvelle menace que représentaient les drogues de synthèse dans toute la région. L'augmentation sensible du trafic et de la consommation de ces drogues, ainsi que la prolifération des laboratoires clandestins, constituent un défi de taille pour les décisionnaires de la région. L'adoption de nouveaux plans d'action par des pays tels que le Kazakhstan et l'Ouzbékistan témoigne de l'importance d'une démarche proactive dans la lutte contre le problème mondial des drogues de synthèse.

2. Interventions

51. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des interventions : Australie, Belgique, Colombie, Égypte, Fédération de Russie, France, Italie, Macédoine du Nord, Pérou, République bolivarienne du Venezuela, République islamique d'Iran et Thaïlande.

52. L'**Italie** a déclaré avoir créé son système d'alerte précoce, et souligné l'importance de la mise en commun d'informations multisectorielles. Elle a rappelé sa participation active à la Coalition mondiale dirigée par les États-Unis en tant que coprésidente du groupe de travail sur l'alerte précoce. De plus, elle signalé la création de la Société italienne de toxicologie criminalistique, un réseau de laboratoires nationaux de criminalistique.

53. La **Belgique** a présenté sa conception d'un système national d'alerte précoce, faisant valoir sa collaboration avec diverses parties prenantes, la mise en place de points de contact accessibles et l'importance de l'adaptation du système à la situation nationale. Elle a reconnu que les systèmes internationaux d'alerte précoce, tels que celui de l'ONUDC, étaient utiles pour sensibiliser aux menaces mondiales liées aux drogues et améliorer la préparation à des crises éventuelles.

54. La **Thaïlande** a reconnu l'importance de l'innovation et de la technologie dans la mutualisation des informations. Elle a indiqué avoir établi des collaborations bilatérales et multilatérales axées sur la pharmacovigilance et la mise en commun d'informations sur les drogues et leurs précurseurs chimiques, et s'être engagée à former les pays voisins au renforcement de leurs capacités en matière d'interventions stratégiques et de décisions de politique générale.

55. La **Colombie** a mis en avant sa stratégie nationale de lutte contre les stupéfiants, Esmeralda PLUS, qui mobilise les capacités des différentes institutions pour concevoir des interventions globales contre la production et le trafic de drogues. Elle a souligné qu'il importait de collaborer avec des parties prenantes variées, telles que le secteur privé et les institutions universitaires, pour pouvoir adopter une approche multisectorielle face au problème mondial des drogues de synthèse.

56. Le **Royaume-Uni** s'est engagé à soutenir les initiatives de l'ONUDC visant à lutter contre le problème mondial des drogues de synthèse, notamment son système d'alerte précoce et son programme mondial SMART (programme de surveillance des drogues synthétiques : analyse, rapports et tendances). Pour muscler l'action nationale menée contre les drogues de synthèse, l'équipe spéciale britannique qui s'occupe des opioïdes de synthèse met actuellement au point un système d'alerte

précoce qui permettra de mutualiser des données au niveau mondial. De plus, le Royaume-Uni a mentionné son programme national d'analyse des eaux usées, qui permet de détecter l'usage de drogues de synthèse.

57. L'**Égypte** a fait part de sa préoccupation face à l'usage de drogues chez les jeunes, aux conséquences des nouvelles substances psychoactives et au trafic de précurseurs non placés sous contrôle. Elle a souligné qu'il importait d'élargir la portée des campagnes d'information sur les nouvelles substances et d'adopter des approches innovantes pour collecter des données sur l'usage des drogues de synthèse.

58. La **République islamique d'Iran** a demandé à l'ONUDC de diriger, au sein du système des Nations Unies, la collecte et la diffusion des données et des connaissances scientifiques les plus récentes des États Membres sur les drogues de synthèse. En outre, elle a réclamé une meilleure mutualisation des renseignements et une collaboration opérationnelle accrue entre les pays. À cet égard, elle a encouragé les États Membres à participer au système d'alerte précoce de l'ONUDC et au système de mise en commun des informations de l'OICS.

59. La **Macédoine du Nord** a fait part des efforts qu'elle faisait pour mettre en œuvre, dans le cadre d'un nouveau plan d'action, sa stratégie nationale antidrogue axée sur les nouvelles substances psychoactives. En outre, elle a souligné qu'il importait de doter ses services criminalistiques de capacités accrues, et mis en avant les activités de collaboration qu'elle menait au sein de la région des Balkans pour recueillir des données susceptibles de faire progresser ses initiatives en matière de drogues.

60. Le **Canada** a souligné l'importance des systèmes d'alerte précoce pour l'atténuation des risques. Il a mentionné son service d'analyse des drogues, qu'il a qualifié d'outil essentiel pour faciliter la communication de données sur les substances nouvelles et émergentes entre les parties prenantes. En outre, il a indiqué participer, au côté de partenaires internationaux, aux travaux des réseaux de renseignement, et utiliser différentes méthodes de collecte de données, notamment l'analyse des eaux usées, la surveillance automatisée et les enquêtes en ligne, pour détecter de nouvelles substances et de nouveaux usages. Soulignant l'importance d'un réseau mondial solide consacré à la criminalistique, qui repose par exemple sur le système d'alerte précoce de l'ONUDC, il a appelé de ses vœux une prise de conscience et une meilleure diffusion des informations auprès de ses partenaires internationaux.

61. Le **Mexique** s'est dit engagé à collaborer avec le Programme de contrôle des conteneurs à la mise en œuvre de la Stratégie sur les drogues synthétiques de l'ONUDC, qui constitue un outil essentiel pour stimuler la communication et la mise en commun d'informations sur les substances émergentes à l'échelle internationale et pour intensifier les mesures de renforcement des capacités.

62. La **République bolivarienne du Venezuela** a souligné le rôle important que jouait son observatoire national des drogues dans la sensibilisation aux conséquences des drogues de synthèse et l'échange d'informations à ce sujet.

63. La **France** a déclaré que la collaboration intersectorielle était importante pour faciliter l'analyse scientifique des nouvelles menaces liées aux drogues. Elle a mentionné le rôle de l'Observatoire français des drogues et des tendances addictives, qui met des informations à la disposition de l'Union européenne et de l'Observatoire européen des drogues et des toxicomanies, ce qui permet de collaborer avec d'autres pays et de solliciter un retour d'information. Elle a également insisté sur la nécessité de prendre en compte les précurseurs chimiques dans les systèmes d'alerte précoce.

64. L'**Australie** a mentionné les différentes initiatives qu'elle avait mises en place pour surveiller les substances émergentes, notamment son réseau consacré aux drogues émergentes (Emerging Drugs Network of Australia), qui collabore avec les services d'urgence, les spécialistes de toxicologie clinique et les laboratoires de criminalistique pour détecter et collecter des données sur les menaces liées aux drogues émergentes. Elle s'est déclarée favorable à la Stratégie sur les drogues

synthétiques de l'ONUDD, au système d'alerte précoce de l'ONUDD et à la Coalition mondiale dirigée par les États-Unis.

65. Le **Pérou** a indiqué qu'il continuait de coopérer avec le Programme de contrôle des conteneurs à la mise en œuvre de la Stratégie sur les drogues synthétiques de l'ONUDD. Il a souligné qu'il importait de surveiller les précurseurs chimiques utilisés dans la production illégale de drogues de synthèse. Soulignant l'importance de l'échange d'informations, il a félicité l'ONUDD pour avoir facilité la mise en place de mécanismes internationaux tels que son système d'alerte précoce.

66. La **Fédération de Russie** a salué l'action menée par l'ONUDD pour faciliter la mutualisation des informations et des meilleures pratiques des États Membres, et érigé le système d'alerte précoce de l'ONUDD en exemple d'utilisation de données scientifiques pour étayer des mesures concrètes et la collaboration intersectorielle. Elle a fait part des mesures qu'elle était en train de prendre pour se doter de capacités accrues pour mettre les données des laboratoires de toxicologie et de criminalistique à la disposition de différents organismes. Elle a fait valoir le rôle de ses laboratoires nationaux de criminalistique, qui fournissaient des données scientifiques aux autorités compétentes, ainsi qu'aux partenaires internationaux, tels que l'ONUDD. Elle s'est déclarée favorable aux activités menées par l'ONUDD, en particulier aux travaux de son laboratoire et à son programme d'exercices collaboratifs internationaux.

E. Mesures sanitaires

67. La quatrième session, intitulée « Promotion des mesures sanitaires fondées sur des données scientifiques : promouvoir, en matière de drogues, des services de prévention, de traitement et de prise en charge fondés sur des données scientifiques et de qualité et en faciliter l'accès, et garantir l'accès aux médicaments sous contrôle et leur disponibilité tout en empêchant leur détournement », a été présidée par le Chef du Service des drogues, du laboratoire et des activités scientifiques de l'ONUDD.

1. Exposés

68. Des exposés ont été faits par la Chef de la Section de la prévention, du traitement et de la réadaptation de l'ONUDD, la Chef de la Section du VIH/sida et la Représentante régionale de l'ONUDD pour la région andine et le cône Sud.

69. **La Chef de la Section de la prévention, du traitement et de la réadaptation** a mis en évidence les activités et les interventions scientifiquement fondées menées par l'ONUDD pour promouvoir la prévention, le traitement et la réadaptation, et garantir l'accès aux médicaments sous contrôle tout en empêchant leur détournement. Il s'agissait notamment des activités et interventions suivantes :

a) Programmes de prévention scientifiquement fondés et axés sur les compétences familiales et psychosociales (« Strong families », « Family United », « Lions Quest ») ;

b) Services intégrés fondés sur des données scientifiques, destinés à développer la résilience des enfants dès la naissance afin de prévenir l'usage de drogues et d'autres substances psychoactives (« CHAMPS ») ;

c) Services de traitement et de prise en charge visant à protéger et à promouvoir la santé des personnes faisant usage de drogues ou souffrant de troubles liés à l'usage de drogues ;

d) Collaboration interinstitutions sur l'accès aux médicaments sous contrôle et la prévention de leur détournement.

70. **La Chef de la Section du VIH/sida** a présenté une vue d'ensemble des initiatives de l'ONUDD en matière de lutte contre le VIH et d'autres maladies hématogènes chez les personnes faisant usage de drogues et les personnes incarcérées. En étroite collaboration avec le Programme commun des Nations Unies sur le

VIH/sida et d'autres organismes des Nations Unies, l'ONUSD offre une assistance technique à 24 pays hautement prioritaires pour les personnes faisant usage de drogues et à 30 pays pour les personnes incarcérées. Dans cet exposé, l'accent a été mis sur plusieurs domaines d'action prioritaires, notamment les programmes de distribution d'aiguilles et de seringues, les traitements de substitution aux opioïdes, le dépistage du VIH et les services de conseil en la matière, ainsi que le traitement, la prise en charge et le soutien en matière de VIH.

71. **La Représentante régionale de l'ONUSD pour la région andine et le cône Sud** a parlé des nombreuses difficultés que les drogues de synthèse posaient à la région, notamment sur le plan sanitaire. Pour y remédier, l'ONUSD collabore avec les pays de la région afin de faciliter la mutualisation des connaissances et des meilleures pratiques. En Argentine, l'Office a lancé une série d'activités axées sur les drogues de synthèse et les précurseurs, qui visent à renforcer les capacités en matière d'analyse criminalistique, de collecte de renseignements et de techniques d'enquête spéciales, et qui comprennent de surcroît des éléments relatifs à la cybercriminalité et aux mesures de lutte contre la corruption. Le succès de ces activités sert de modèle à d'autres pays de la région.

2. Interventions

72. Les représentantes et représentants des pays suivants ont fait des interventions : Australie, Canada, Égypte, Fédération de Russie, Italie, Jordanie, Mexique, République islamique d'Iran, Royaume-Uni, Singapour et Thaïlande.

73. Le **Royaume-Uni** a exprimé sa volonté de fournir des services de santé aux personnes touchées par la dépendance à la drogue. Il a mis l'accent sur sa stratégie décennale en matière de drogues, « From harm to hope », qui vise à améliorer les services de traitement et de rétablissement. Les initiatives qui s'y rapportent visent à développer les capacités de traitement, à améliorer les compétences de la main-d'œuvre et à établir des partenariats au niveau local pour assurer la bonne exécution de la stratégie.

74. Le **Canada** a déclaré appliquer une politique antidrogue fondée sur les droits humains et s'est dit favorable à la dernière résolution du Conseil des droits de l'homme en la matière. Il a indiqué que la stratégie canadienne sur les drogues et autres substances visait à lutter contre les méfaits liés à l'usage de substances par la prévention, l'éducation, des approches fondées sur des données probantes, des services de soutien et le contrôle des substances. Il a souligné qu'il importait de s'occuper des populations vulnérables, de sensibiliser aux questions de genre et de faire de la réduction de la stigmatisation une priorité. Il s'est dit favorable à l'idée que l'ONUSD organise une réunion du groupe d'experts pour examiner les meilleures pratiques à adopter pour réduire la stigmatisation.

75. L'**Australie** a exprimé sa détermination à réduire les risques dans le cadre de sa stratégie nationale en matière de drogues, qui vise surtout à améliorer l'accès aux traitements fondés sur des données scientifiques et à s'occuper des groupes de population prioritaires. Les principales initiatives menées à cet égard visent à réduire la stigmatisation, à mieux informer la population et à mettre en œuvre des mesures de réduction des risques. L'Australie a salué la nouvelle initiative de l'ONUSD. En ce qui concerne l'accès et la disponibilité des médicaments sous contrôle – un objectif prioritaire –, elle s'est engagée à soutenir le programme mondial de collaboration entre l'ONUSD, l'OMS et l'OICS.

76. La **République islamique d'Iran** a déclaré avoir élaboré une stratégie nationale sur la prévention primaire et la mettre en œuvre. Cette stratégie prévoit des initiatives de réduction des risques destinées à améliorer la santé publique. La République islamique d'Iran a également déclaré s'attacher à améliorer l'accès aux médicaments sous contrôle tout en prévenant leur mésusage par des mesures réglementaires et des systèmes de surveillance sanitaire. Elle a rendu compte d'une tendance durable à la baisse du nombre de cas de VIH, de sida et d'hépatite liés à l'usage de drogues.

77. L'**Égypte** a déclaré avoir lancé des campagnes nationales de prévention faisant intervenir de nombreuses parties prenantes et s'adressant en particulier aux populations vulnérables. Des stratégies innovantes, telles que l'utilisation de plateformes de médias sociaux et la mise en place de numéros gratuits pour les secours d'urgence, ont également été mises en œuvre pour diffuser des informations sur les dangers de l'usage de drogues et permettre l'accès à un soutien médical et psychologique. L'Égypte a exprimé son soutien et son intérêt pour une collaboration avec l'ONUDC dans le cadre de l'initiative CHAMPS.

78. La **Thaïlande** a souligné qu'il importait d'associer les jeunes aux campagnes de prévention de l'usage de drogues en utilisant les médias sociaux et en faisant appel à des influenceurs et influenceuses pour diffuser l'information. Elle a mentionné la création, au niveau régional, d'un réseau international de jeunes qui mettent à disposition les meilleures pratiques en matière de prévention de l'usage de drogues.

79. Le **Mexique** a fait valoir qu'il avait changé de stratégie en matière de drogues, et s'attaquait désormais aux causes profondes du phénomène en adoptant une approche fondée sur des données scientifiques et centrée sur la santé. L'objectif était d'améliorer l'accès aux traitements préventifs, aux services de prise en charge et à l'assistance dans tous les secteurs de la société. Cette stratégie globale prévoyait également des campagnes de sensibilisation et des initiatives de formation. Le Mexique a par ailleurs préconisé de multiplier les conseils sur le syndrome de sevrage néonatal.

80. L'**Italie** a fait part de son expérience concernant l'application, chez les femmes et les nouveau-nés, de protocoles visant expressément à détecter un usage ou un abus éventuels de drogues. Elle a fait valoir que ce protocole permettait d'intervenir à un stade précoce et d'apporter un soutien à l'ensemble de la famille.

81. La **Jordanie** a mis en lumière l'action menée par son autorité spécialisée dans la lutte contre les stupéfiants, en particulier le travail de prévention qu'elle accomplissait dans le cadre de séminaires organisés dans les écoles et les universités et sur les médias sociaux. Par ailleurs, elle a informé de l'existence de centres spécialisés gratuits destinés au traitement des personnes souffrant de troubles liés à l'usage de drogues. Elle s'est déclarée préoccupée par le détournement de précurseurs chimiques normalement destinés à des usages pharmaceutiques licites.

82. **Singapour** a fait de la prévention un principe fondamental de sa stratégie nationale en matière de drogues, en mettant l'accent sur l'éducation. Il s'agit d'informer les jeunes sur les méfaits de l'usage de drogues et de favoriser un consensus public en faveur d'une politique de tolérance zéro à cet égard.

83. La **Fédération de Russie** a défendu une stratégie globale et équilibrée de réduction de la demande de drogues prévoyant des mesures de prévention de l'usage de drogues, et de réadaptation et de réintégration sociale des personnes en faisant usage. Elle s'est déclarée favorable aux initiatives prises par l'ONUDC en faveur des jeunes et elle a proposé la constitution de réseaux régionaux indépendants de jeunes.

IV. Clôture de la réunion

84. Les personnes participantes, les personnes ayant fait des exposés et les personnes ayant assuré la présidence des sessions ont été remerciées pour leur précieuse contribution.

85. Les personnes participantes ont été informées qu'un résumé de la réunion serait présenté, sous la forme d'un document de séance, à la soixante-septième session de la Commission des stupéfiants.

86. Les personnes participantes ont également été informées que les enregistrements et les exposés de la réunion seraient mis à disposition sur le site Web de la Stratégie sur les drogues synthétiques de l'ONUDC (<https://syntheticdrugs.unodc.org/>) et que les enregistrements des quatre sessions étaient disponibles sur la télévision en ligne

des Nations Unies (<https://webtv.un.org/>) dans les six langues officielles de l'Organisation.

87. Les personnes participantes ont en outre été informées que des préparatifs étaient en cours en vue d'une nouvelle réunion du groupe d'experts, qui permettrait d'approfondir les débats et d'étudier des stratégies pour lutter contre les drogues de synthèse. Des informations détaillées à ce sujet seront communiquées ultérieurement.
